

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE CONTRAT POUR LA PROGRAMMATION
DE LA CONFERENCE « GEOPOLITIQUE » EN OCTOBRE 2024.**

Adm N° 2024 - 164

Le Maire de MOISSAC,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle pour la fin d'année 2024 au Hall de Paris,**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

Programmation du service culturel de juillet et août 2024, pour signature des contrats :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
19/10/2024	NICOLA MIRKOVIC	0.00€ de cachet artistique (sera pris en charge par la commune : l'hébergement, le repas et le transport)	Hall de Paris Place des Récollets	Service culturel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 10 octobre 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ

